Communauté d'Agglomération de La Rochelle (17)

Etude de faisabilité pour la réalisation de deux vélorocades

Maitre d'Ouvrage : Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Missions : étude de faisabilité

Expertise : mobilité durable

Groupement : Vizea (mandataire), A2i, Landscape, Agence On

Durée de la mission : 2024 – en cours

Montant de la mission : 167 559 € HT dont part Vizea 86 558,50 € HT

Superficie / Périmètre : VR1 23 kms et VR2 37 kms (tracés estimatifs)

Enjeux de développement durable :

- *Développer le maillage cyclable à l'échelle de l'agglomération et améliorer la continuité entre les communes (hors La Rochelle)*
- *Garantir un meilleur accès aux habitants et salariés aux aménagements cyclables*
- *Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration*
- *Minimiser le bilan carbone de l'opération*
- *Lutter contre les îlots de chaleur urbains*
- *Réduire l'impact environnemental et des nuisances occasionnées par les aménagements proposés*
- *Garantir l'insertion paysagère des aménagements dans le grand paysage*

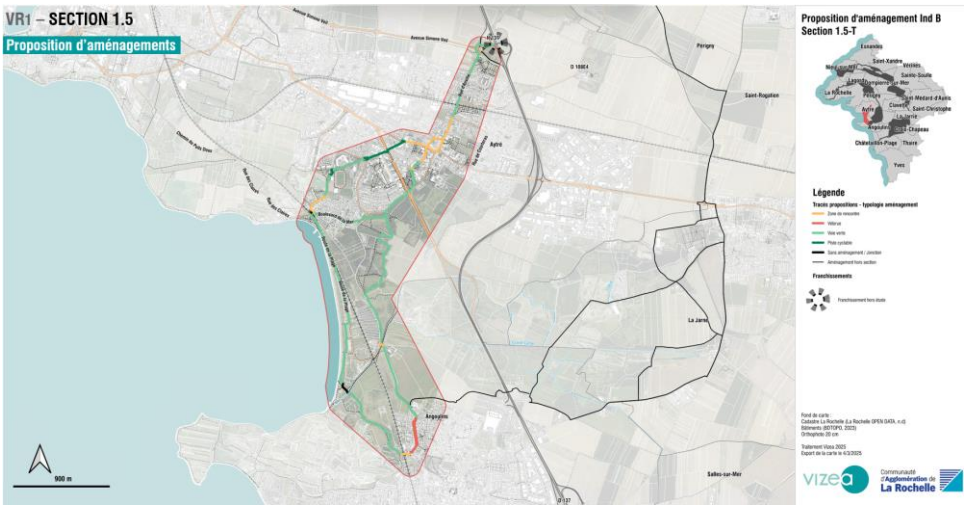

L'étude a découlé de la révision du schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 de la Communauté d'Agglomération (CdA) de La Rochelle, approuvée en 2023. Cette révision poursuivait plusieurs objectifs :

- Connecter toutes les communes au réseau cyclable structurant ;
- Développer l'accessibilité cyclable des parcs d'activités par le réseau structurant ;
- Créer deux niveaux de Vélorocade permettant de connecter les communes entre elles, de relier les pôles d'emploi et les lieux de centralité, en évitant un réseau cyclable exclusivement centrifuge ;
- Accompagner le cyclotourisme.

Chacun des deux tracés potentiels de vélorocades (respectivement kms et kms) se composent de trois types de sous-secteurs :

- Les liaisons cyclables existantes, pour lesquelles il est attendu des propositions d'amélioration (tronçons verts sur les cartes suivantes) ;
- Les aménagements récents, hors périmètre d'étude (tronçons noirs) ;
- Les aires d'étude pour les secteurs sans aménagement cyclable (aires bleues).

La composition de notre groupement ainsi que notre approche méthodologique ont permis de croiser les approches de planification, opérationnelle et technique afin de proposer des aménagements qui vont :

- Relier le maximum de pôles générateurs de déplacements ;
- Assurer des conditions de déplacement efficaces et sécurisées ;
- Utiliser ou longer, dans la mesure du possible, les infrastructures existantes ;
- Minimiser l'impact environnemental et carbone des aménagements ;
- Proposer des alternatives de court terme pour chaque tronçon « complexe » (acquisition foncière, ouvrage d'art, …) impliquant des délais d'études et/ou de réalisation longs.